



Son équipe



Il a été décidé, à la création du service, au regard des caractéristiques propres aux maladies psychiques, de mettre en œuvre un accompagnement spécifique par une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels issus du secteur social et du secteur de la santé.

Par principe, l'accompagnement de chaque personne est réalisé par un binôme composé d'un travailleur social et d'un infirmier.

L'équipe se compose donc de plusieurs professionnels :

- Directeur(trice), secrétaire,
- Médecin psychiatre,
- Éducateur(trice) spécialisé(e),
- Conseillères en Économie Sociale et Familiale,
- Infirmiers(ères).

Comment s'y rendre ?

Le service occupe des locaux accessibles au cœur du quartier de Bregille à Besançon.



Accès par bus | **Ligne n°10** (direction Chaffanjon) – Arrêt Colombot
Ligne n°5 (direction Bregille) – Arrêt Danton

Place de stationnement pour personne handicapée dans la cour du SAMS.
Possibilité de stationnement à proximité

Contact

40 rue des Frères Chaffanjon - 25000 BESANCON
Téléphone : 03 81 40 12 80
Courriel : vivreenville@ahs-fc.fr

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 9h à 17h



DIRECTION GÉNÉRALE
15 avenue Denfert-Rochereau
BP 36005 - 25012 BESANÇON Cedex
Téléphone : 03 81 65 44 44
Télécopie : 03 81 88 25 66
Courriel : dg@ahs-fc.fr

www.ahs-fc.fr

association reconnue d'utilité publique par décret du 23 juillet 1921

VIVRE
EN
VILLE

SAMS

Service d'Accompagnement Médico-Social

*Accompagner quelqu'un,
c'est se placer ni devant,
ni derrière, ni à sa place...
c'est être à ses côtés.*

J. Templier

**Accompagnement individualisé
et adapté
au rythme de la personne**



VIVRE EN VILLE : Service d'Accompagnement Médico-Social (SAMS)

Le SAMS qu'est-ce que c'est ?

Le Service d'Accompagnement Médico-Social est né en 1998, après une année de réflexion menée entre l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), le Centre Hospitalier de Novillars (CHN) et l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté (AHS-FC).

Il est composé administrativement d'un Service d'Accompagnement Médico-Social (SAVS) financé par le Conseil Départemental et d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel (CATTP) financé par l'Assurance Maladie.

A qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse à des personnes, orientées par la MDPH, lorsqu'elles sont en situation de handicap psychique consécutif à une maladie mentale :

- Agées de plus de 20 ans,
- Engagées dans un processus de soin spécialisé régulier permettant la mise en place d'un accompagnement visant au développement d'une vie sociale et citoyenne,
- Résidant à Besançon ou dans le Grand Besançon ou en ayant le projet.

Son accompagnement



L'accompagnement est individualisé et adapté au rythme de la personne et peut concerner les domaines suivants :

- La santé : prendre soin et accompagner vers les soins médicaux,
- L'accompagnement dans la vie quotidienne et courante,
- L'accompagnement vers et dans l'habitat,
- L'accompagnement à l'emploi, à la formation et aux activités,
- La vie relationnelle, affective et familiale.



Ses modalités d'intervention



Pour répondre aux besoins et attentes des personnes, le service peut proposer en plus des entretiens individuels :

- Des visites à domicile,
- Des accompagnements physiques dans les démarches,
- Des repas,
- Des activités collectives,
- Des ateliers autour de l'habitat,
- Des ateliers autour de la santé,
- Des activités sportives...

Ses missions



Pour favoriser une meilleure qualité de vie, faciliter la participation sociale pour pouvoir vivre dignement dans la cité et permettre l'accès aux droits, l'accompagnement vise à :

- Rendre la personne la plus autonome possible compte tenu de sa maladie, en tenant compte de ses potentialités,
- Favoriser l'intégration sociale, en l'aidant à vaincre son isolement,
- Développer ses capacités à faire ses propres choix, prendre conscience de son potentiel,
- Prévenir ou limiter au maximum les conséquences de la maladie et du handicap psychique.